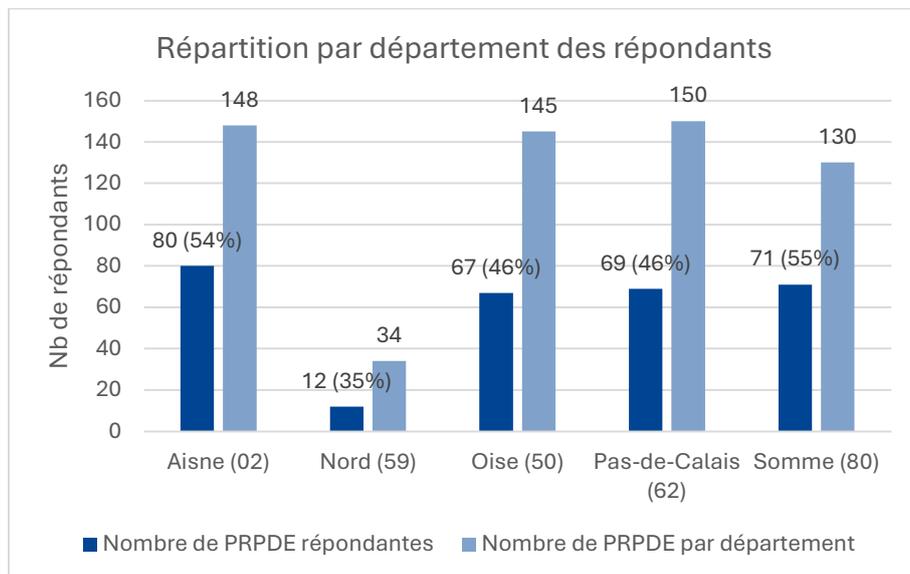


Déploiement des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) en Région Hauts-de-France

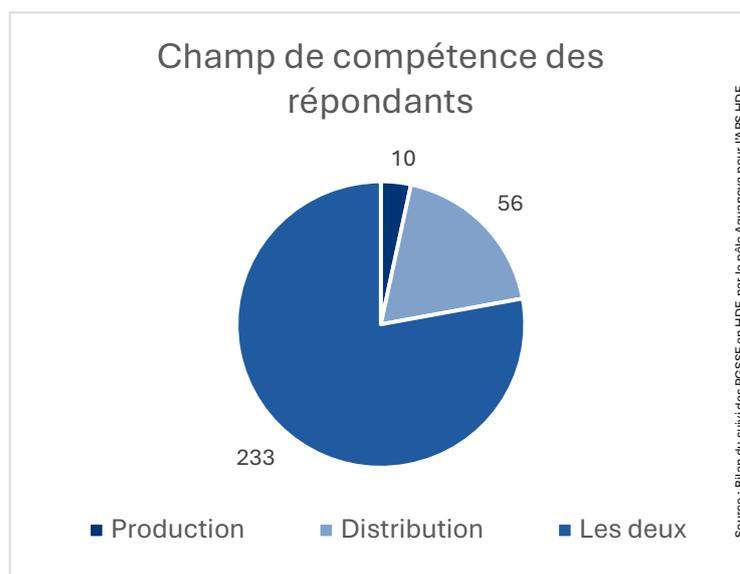
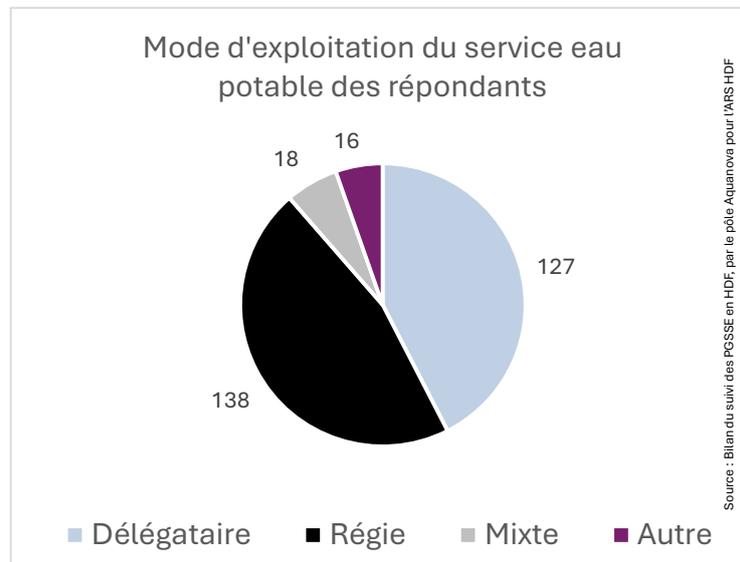
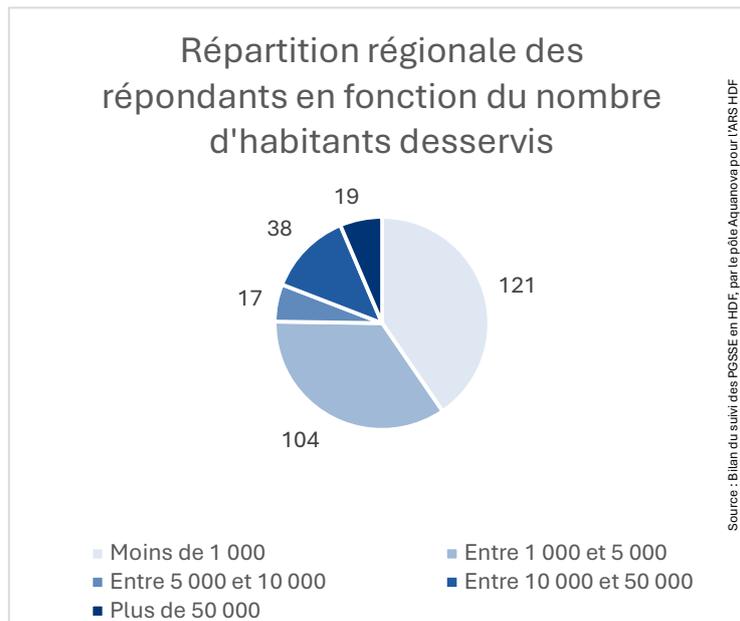
Bilan 2024 de la situation sur le territoire

Afin de suivre le déploiement des PGSSE en région Hauts-de-France, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France a réalisé, avec l'appui du pôle Aquanova, une enquête auprès de l'ensemble des collectivités gestionnaires d'eau potable des Hauts-de-France. Cette enquête avait pour objectif de faire un **état des lieux de l'avancement de la mise en œuvre des PGSSE sur la région et de cibler les éventuels freins à leur mise en place.**

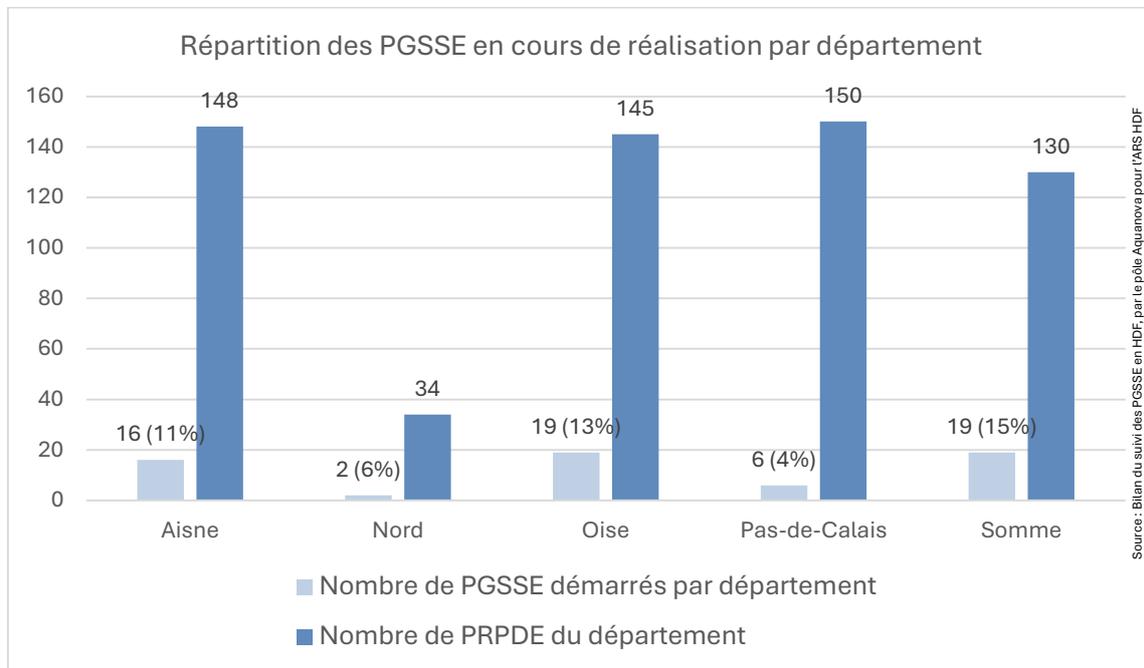
Cette enquête a permis de réunir 299 réponses, soit un taux de réponse de 49%. Les répondants provenaient de l'ensemble des cinq départements de la région :



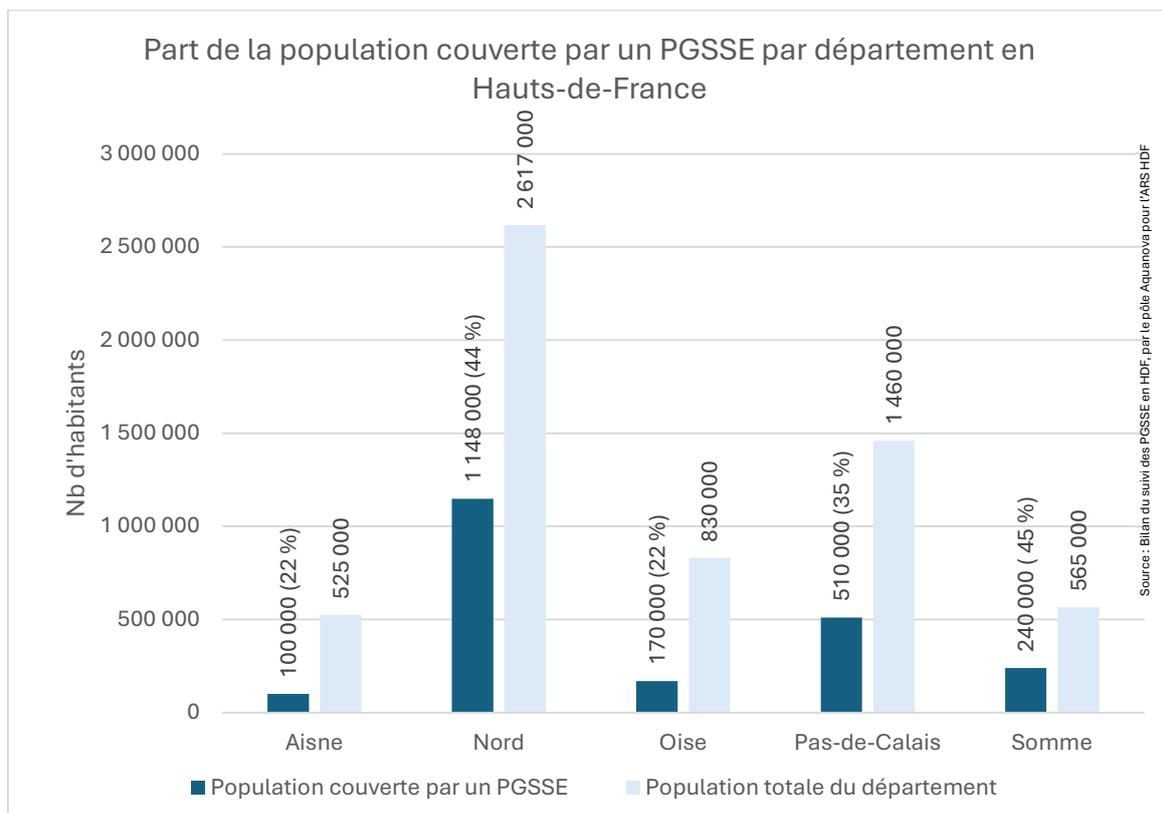
Quelques informations complémentaires sur le panel de répondants :



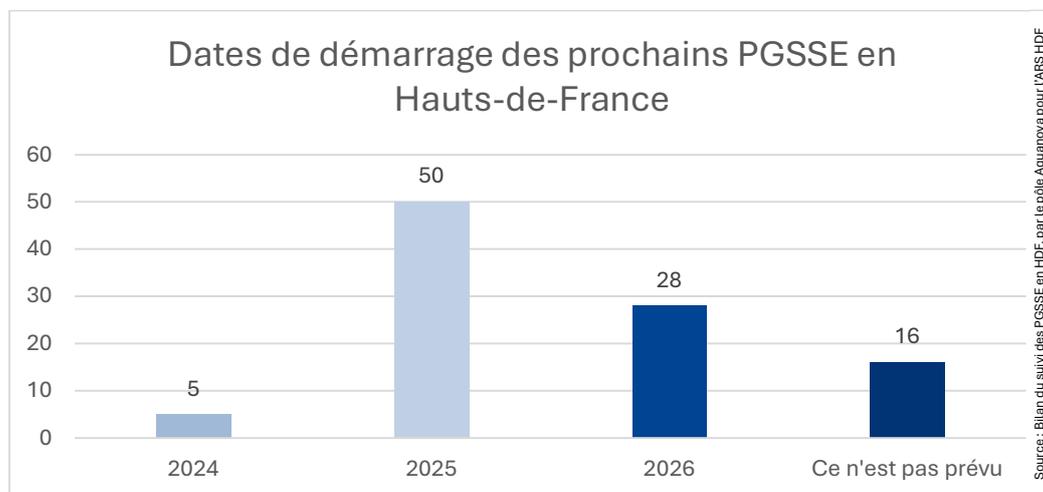
La précédente enquête réalisée en 2023 avait permis d'identifier 26 PGSSE en cours de mise en œuvre ou réalisés. L'enquête 2024 a permis d'en identifier 36 autres. Ainsi, selon cette enquête, **la région Hauts-de-France compte 62 PGSSE en cours de réalisation ou totalement réalisés :**



Ainsi, **2 millions d'habitants sont couverts par un PGSSE, soit 37% de la population des Hauts-de-France :**



Par ailleurs, 83 autres répondants ont indiqué leur volonté de se lancer dans un PGSSE dans une échéance proche :



Certains répondants ne prévoient pas encore le lancement de leur PGSSE. Le frein principal avancé est celui du flou réglementaire autour du transfert de compétence en 2024.

Cette projection ne permet actuellement pas d'affirmer que tous les PGSSE pourront être réalisés dans les temps imposés par la réglementation: pour rappel, **la réglementation impose aux Personnes Responsables de la Production et/ou de la Distribution de l'Eau (PRPDE) la réalisation du PGSSE sur la zone de captage (PGSSE-ressource) avant juillet 2027 et du PGSSE sur l'ensemble du réseau d'eau (PGSSE-complet) avant janvier 2029.**

L'ARS Hauts-de-France et le pôle Aquanova restent donc mobilisés pour appuyer les collectivités de la région dans le déploiement de la démarche.